



Recueil de la jurisprudence

Arrêt du Tribunal (troisième chambre) du 4 juin 2015 –

Yoo Holdings/OHMI – Eckes-Granini Group (YOO)

(affaire T-562/14)

« Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire verbale YOO — Marques nationale et internationale verbales antérieures YO — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009 »

1. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Risque de confusion avec la marque antérieure — Critères d'appréciation [Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 1, b)] (cf. points 16, 17, 39)*
2. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Similitude entre les produits ou services concernés — Caractère complémentaire des produits ou des services [Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 1, b)] (cf. points 20, 21)*
3. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Similitude entre les marques concernées — Critères d'appréciation [Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 1, b)] (cf. point 29)*
4. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Risque de confusion avec la marque antérieure — Marques verbales YOO et YO [Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 1, b)] (cf. points 41-45)*

5. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Risque de confusion avec la marque antérieure — Caractère distinctif faible de la marque antérieure — Incidence [Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 1, b)] (cf. point 47)*

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 29 avril 2014 (affaire R 762/2013-2), relative à une procédure d'opposition entre Eckes-Granini Group GmbH et Yoo Holdings Ltd.

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Yoo Holdings Ltd est condamnée aux dépens.